HAL
open science

Le monument ou le tombeau du sens : les idées de monument et de trace dans le discours des dictionnaires, de Richelet à l'Encyclopédie

Jean-Luc Martine

▶ To cite this version:

Jean-Luc Martine. Le monument ou le tombeau du sens : les idées de monument et de trace dans le discours des dictionnaires, de Richelet à l'Encyclopédie. Elseneur, 2008, Le Monument – la trace, 23. halshs-01910460

HAL Id: halshs-01910460
https://shs.hal.science/halshs-01910460

Submitted on 12 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le monument ou le tombeau du sens : les idées de monument et de trace dans le discours des dictionnaires, de Richelet à l'*Encyclopédie*

Les problèmes qui relèvent de la relation (des relations) entre les notions de trace et de monument seront envisagés ici selon deux rapports particuliers. Le premier relève de leur participation à la question des signes. Tout d'abord parce qu'il sera question des signes que sont les mots « monuments » et « trace ». Ensuite parce que ces deux signes s'insèrent d'une manière particulière dans ce que l'on peut tenir pour une théorie du signe (une sémiotique[1]). Sur ce plan, il convient de noter, sans que l'on puisse ici apporter les développements nécessaires, qu'une sémiotique, au sens moderne, n'est pas vraiment constituée pour la période que nous auront à évoquer, où, pour aller vite, deux moments se suivent et se répondent. Un premier moment que l'on pourrait appeler cartésien (idéaliste), pour lequel nous renvoyons à la Logique de Port-Royal et aux travaux de Louis Marin[2] précède un second moment, que l'on pourrait rapporter à Locke, et qui regarde la formation sensualiste des signes et des idées, pour laquelle nous renvoyons au travail de Sylvain Auroux[3].

Le deuxième axe de notre enquête, qui n'est pas sans rapport avec le premier, regarde la question de l'historiographie. La trace et le monument entretiennent deux relations spécifiques avec l'événementialité. Ces deux relations sont antagonistes : là où la trace est une invitation à suivre une piste (Achille pistant les traces confuses laissées par Ajax) et à construire un parcours indiciel, le monument implique une stase, une clôture, quelque chose qui ne se met pas en série (ni en récit, ni en histoire). La trace est devenir, le monument tend à figer la présence (d'où sa constante relation avec l'idée d'éternité).

Notre propos partira d'un point de vue modeste, et délibérément prospectif. Il en va de la possibilité d'envisager ce qu'il en est de la notion de monument dans des ouvrages qui se donnent eux-mêmes comme monumentaux (par leur caractère de témoignage et leur évidente pesanteur). Cousin, cité par le *TLF*, comprend l'*Encyclopédie* comme un monument, au sens de « Témoignage écrit qui atteste des événements ou des choses du passé » : « l'*Encyclopédie* est le monument qui représente le mieux le dix-huitième siècle parmi nous, avec toute sa grandeur et sa hardiesse, et aussi avec tous ses dérèglements. COUSIN, *Hist. philos. XVIIIe s.*, t.1, 1829, p.38[4]. » Ce que nous proposons relève d'une *archéologie*, ou bien d'une *généalogie*, de la structure des idées classiques de trace et de monument, dans la mesure où ces idées nous renseignent sur les catégories reçues aussi bien que sur les déplacements et des redistributions opérées par les tendances et les forces qui parcourent les XVIIe et XVIIIe siècles. Il peut s'agir de sentir les tensions qui rendent ces notions à la fois riches et instables. Cette « méthode », nous l'avons construite artisanalement pour un autre objet, lorsqu'il s'agissait de comprendre les procédures capables de rendre compte des plans où s'étagent les composantes sémantiques impliquées dans le lexique de la machine[5]. C'est là que nous avons compris la nécessité de recourir aux dictionnaires. Il est alors en effet rapidement apparu que le discours classique reste largement incompréhensible lorsque l'on ne dispose pas du répertoire des valeurs

---

[1] Terme que l'on trouve déjà chez Locke et Pluche, voir Sylvain Auroux, *La Sémiotique des encyclopédistes*; Paris, Payot, 1979.

[2] Louis Marin, *La Critique du discours. Sur la Logique de Port-Royal et les pensées de Pascal*, Paris, Minuit, 1975. Cette note nous permet aussi de signaler la dette importante que nous avons envers « Le tombeau du sujet en peinture », conférence prononcée au colloque « Images de la mort, mort de l'image » (Tours, Université François Rabelais, juin 1986), texte repris dans *De la Représentation*, Paris, Seuil/ Gallimard, 1994, pp. 267-281.

[3] Sylvain Auroux, *op. cit.*

[4] *Trésor de la langue française: Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle*. Paris, Klincksieck, puis CNRS, 1971-1994, 16 vol. s. v. "monument"

[5] Nous nous permettons de renvoyer à notre thèse : *Introduction à l'étude des métaphores de la machine dans la pensée de l'âge classique. L'idée de machine dans le discours des dictionnaires (1514-1798)*, Université de Caen/Basse Normandie, 2003.

signifiantes attachées aux termes que le français a choisi pour signifier les idées sur lesquelles ses métaphores peuvent s'articuler. Avant que d'être en mesure de statuer sur le discours analogique, il convient de comprendre ce que signifie « à proprement parler » les notions qu'il implique et quelles sont les valeurs que l'âge classique a pu conférer aux termes convoqués. Cette enquête, qui a bénéficié des possibilités nouvelles offertes par la numérisation et qui a pu ainsi faire apparaître des données auparavant illisibles, nous voudrions en utiliser ici les linéaments, pour comprendre ces autres objets que sont les idées de monument et de trace.

Il s'agit de préciser la disposition d'un ensemble de tensions et de contraintes et de montrer une dynamique dont il deviendra peut-être possible de retracer les lignes de force. C'est le cheminement que nous avons déjà parcouru qui nous a imposé un certain type de construction. Il s'agit de penser l'histoire du lexique en rapport avec une *archéologie*, en tentant de neutraliser deux notions associées à celle d'archéologie : la recherche de *l'arché* et l'idée de *fouille*. Il y a, dans la fouille, deux dangers sur lesquels Michel Foucault a attiré notre attention : celui de l'idéalisme (les retrouvailles avec l'Idée et les archétypes), celui de la profondeur (la mise à jour des infrastructures). Il importe donc d'adopter provisoirement une position qui isole les types de discours où « trace » et « monuments » interviennent, afin d'en faire une description qui soit résolument une description de surface, passant par des relevés, des tableaux de familles, des délimitations de frontières mobiles. Quelles sont, en sommes, ce que Bacon nommait « les idoles de la place publique » ? A partir de ces descriptions, nous avons tenté d'élaborer une méthode, dont l'esprit emprunte sa tournure à la manière dont Nietzsche envisage la notion de *généalogie*, afin de se tenir le plus éloigné possible de toute recherche d'un archétype. Nous avons tenté d'envisager le lexique non pas du point de vue de sa réception, mais du point de vue de sa création, en déterminant les intentions, les forces, les puissances, les capacités d'action qui ont pu déterminer l'invention d'un mot ou l'investissement d'un vocable par une idée neuve. Le discours lexicographique se présente alors comme un répertoire des conflits entre forces antagonistes. Les dictionnaires sont des témoins : les acceptions s'y déposent en laissant la *trace* des intentions qui s'emparent successivement des mots ou qui s'y formulent simultanément et de manière concurrente.

Pour rendre viable cette enquête, il a été nécessaire ici d'effectuer un calibrage par amputation, et de sélectionner quelques-uns de ces *monuments* classiques[6]. Les dictionnaires « de langue » dont il sera surtout question forment le trio par lequel se constitue la lexicographie française, à la toute fin du XVIIe siècle : le *Dictionnaire françois* de Richelet (1680), le *Dictionnaire universel* de Furetière (1690) et le *Dictionnaire de l'Académie* (1694). Nous nous attacherons particulièrement à la première édition de chacun de ces ouvrages (qui sont des familles d'ouvrages dont l'histoire gagnerait à être mieux connue). Notre sondage encyclopédique se contentera, à charge d'enquêtes plus développées, d'envisager les articles « monument » et « trace », ainsi que leur environnement immédiat. Nous ferons enfin porter l'accent sur la notion de *monument*, en faisant jouer celle de *trace* comme une sorte de réactif, au sens chimique, pour en préciser les contours et les spécificités.

Le second aspect de notre intitulé, qui renvoie à la notion d'*idée*, fait valoir ce que qui mérite pleinement le nom de *discours des dictionnaires*. Il requiert lui aussi quelques précisions. La consultation des dictionnaires anciens permet bien, à certaines conditions, d'esquisser l'histoire du mot *monument*, de ses contextes d'usage, de son extension et de ses valeurs, bref, de sa littéralité. Mais il convient de ne pas oublier que les dictionnaires ne doivent leur statut d'ouvrages de référence — statut qui fonde leur utilité sur une illusion de

[6] L'opération n'est pas finalement sans rapport, avec ce que disent les dictionnaires auxquels nous nous sommes attachés : Richelet, l'Académie, Furetière, Trévoux ou l'*Encyclopédie* nous font entendre la possibilité d'une affinité particulière du monument avec l'absence, et particulièrement avec le monument de l'absence qu'est le tombeau

transparence — qu'en incarnant les ambitions souvent trompeuses d'une volonté de normalisation conceptuelle, qui entend fixer les relations du mot à sa (ses) signification(s) d'une manière telle qu'on en finisse avec les errements du sens afin que l'esprit puisse disposer d'un répertoire stable au moyen duquel il soit en mesure de composer, comme avec autant d'éléments simples et distincts, tous les dicibles. Il importe de dissiper cette illusion, plus souvent partagée qu'on ne le pense, selon laquelle les dictionnaires ne sont pas des *textes*. Ils composent en effet un *discours* qui résulte d'une savante élaboration et qui est justiciable d'une saisie interprétative, d'une véritable *lecture*, informée des conditions de sa rédaction et des fins qu'il se donne. Un dictionnaire n'est pas un espace neutre où se déposeraient les significations et qui se tiendrait à l'écart des discours, espaces instables où seraient en jeu toutes les incertitudes et les déplacements aléatoires du langage. Un dictionnaire est une *œuvre*, qui résulte d'une *écriture*, et qui, par l'artifice maîtrisé qui dissimule son statut de *discours*, entend donner l'illusion d'un contact direct avec la *langue*.

S'attacher aux dictionnaires implique que l'on prenne la mesure du caractère discursif du texte lexicographique. Formant un discours qui entend représenter la langue dans son lexique, il montre aussi la virtualité d'un acte de parole, la langue ne se manifestant que dans son actualisation par un locuteur, aussi dissimulé soit-il (par une identité collective par exemple). Dans le cas des dictionnaires, cette parole tend à se confondre avec la langue. Le temps de l'énonciation (de l'écriture) c'est-à-dire de la production du texte comme événement discursif se voit masqué par l'apparence de synchronie conférée aux énoncés (la liste « tabulaire » des entrées). Cette dissimulation est elle-même renforcée par la sorte de lecture que requièrent les dictionnaires (la consultation). Or, ni les unités lexicales, ni le discours masqué qui les profère, ne relèvent de l'abstraction sémiotique. Nous n'avons pas affaire à un système différentiel de signes, à des couples de signifiants et de signifiés, mais à des visées d'objets (le sens des mots), à ce que des locuteurs peuvent dire (les définitions) et veulent dire (la *production* de telle définition). Cette caractéristique du discours lexicographique, où la représentation tend à se confondre avec son objet, est particulièrement liée à l'occultation de son caractère réflexif (métalinguistique) : il se présente moins comme un discours sur la langue que comme un lieu où la langue se produit (au sens où elle se fait et où elle se donne en spectacle) elle-même. Il y a bien toujours une prédication lexicographique, celle des gloses sémantiques plus ou moins discrètes, qui visent précisément la liste des significations du mot qui en sont l'intenté. Ainsi, il y a une énonciation lexicographique qui renvoie en droit à un ensemble chaque fois unique de circonstances. Elle est donc justiciable d'une authentique *interprétation*, attentive aux distorsions multiples que la description lexicographique peut faire subir aux valeurs lexicales de l'usage, non pas telles que rapportées à une norme abstraite, mais telles que représentées par les *exemples* choisis, qui comportent souvent d'autres valeurs que celles qu'ils ont pour charge d'illustrer. Lire les dictionnaires demande alors *d'expérimenter* les relations souvent conflictuelles entre les gloses et les énoncés, de mesurer les échappées du lexique hors des définitions, de suivre les lignes ainsi tracées, de rubrique en rubrique, où se forment d'autres agencements que ceux de l'ordre hiérarchisé des significations commentées.

Cheminer ainsi permet de saisir quelque chose de notre situation présente, tant il y a en effet « beaucoup à attendre de l'histoire de la langue, parce que celle-ci est inséparable de l'histoire des sociétés, des savoirs, des pouvoirs techniques, et qu'à ce titre elle a valeur d'indice. Elle nous aide à comprendre en quoi nous différons. Cela équivaut à dire que la *variation* sémantique du vocabulaire est elle-même un signifiant, et que celui-ci, en renvoyant à la contexture des 'états de langue' successifs, fait mieux percevoir le changement des 'états de culture[7]' ». Pour cela, rien de mieux qu'un « état des lieux ». L'histoire du mot et la sédimentation des significations permettent d'entrevoir l'histoire des idées. La consultation

[7] Jean Starobinski, *Action et réaction. Vie et aventures d'un couple*, Paris, 1999, p. 11.

d'un répertoire récent, comme le moderne *Trésor de la langue française*[8], permet d'envisager une première diachronie qui peut nous servir de guide, pour poser les problèmes qui conduisent ensuite à « remonter » vers l'âge classique.

La situation lexicographique « contemporaine », à partir du *TLF*.

La situation des notions de monument et de trace peut trouver une première saisie (qui ne doit pas reculer devant sa trivialité) dans un discours dont les énoncés prétendent décrire et expliciter notre compétence lexicale, celui des dictionnaires contemporains, dont le *TLF* qui nous servira pour ouvrir le parcours. Les commentaires sémantiques que propose le *TLF* présentent l'articulation de deux ordres de valeurs lexicales, qui s'articulent à une mention « propre » et centrale, celle d'ouvrage ou d'édifice. La première présente les traits qui inscrivent la monumentalité dans sa relation avec le temps et la mémoire : postérité, mémoire des victimes, mémoire des morts d'une communauté, témoignage. Le second ensemble isole les composantes sémantiques qui ont trait à la valeur (la qualité) et à l'effet du spectacle monumental (« en imposer ») : respect, admiration, grandeur qui frappe l'imagination par son caractère grandiose, superbe : « B. ━1. Édifice imposant par sa taille et remarquable par son intérêt historique ou esthétique, par sa valeur religieuse ou symbolique ».

L'édifice monumental est remarquable par son intérêt historique ou esthétique, par sa valeur religieuse ou symbolique. Ce qui justifie une institution, celles des « Monuments historiques », qui confère à la monumentalité le statut juridique d'un classement qui implique protection et conservation, et qui mériterait une étude spécifique :

> *Monument historique.* Monument, partie de monument ou objet mobilier, appartenant à l'État, à une collectivité ou à un particulier, qui fait l'objet d'un classement par l'administration des Beaux-Arts et d'une protection de l'État en raison de son intérêt historique, artistique.

Ce rapport avec la valeur joue dans l'ordre de la taille et du caractère grandiose, et il implique une série de valeurs figurées concordantes. On parlera de « monument » (« Par référence à la taille imposante d'un monument ») pour désigner un « Objet ou [une] personne énorme », mais aussi une « Œuvre artistique, littéraire ou scientifique imposante par ses dimensions, ses qualités ». Le monument sera une « Personne que ses qualités placent hors du commun », ou encore « Une chose révélatrice d'une qualité poussée à son plus haut point » (« 4. *Expr. fam., péj. Un monument de* + subst. »)

Le *TLF*, si l'on suit la hiérarchie des acceptions, rapporte cette forme spécifique de la relation du monument à la valeur à une autre forme spécifique, celle la relation de l'idée de monument avec celle de temps (nous verrons que cette hiérarchie inverse les valeurs classiques, où il semble que le rapport au temps dérive du rapport à la valeur). Néanmoins, pour chacune de ces orientations, le propre de la monumentalité moderne réside dans les notions d'œuvre et d'édifice :

> MONUMENT, subst. masc.
> A. ━1. Ouvrage d'architecture ou de sculpture édifié pour transmettre à la postérité le souvenir d'une personne ou d'un événement. *Consacrer, dresser, édifier, ériger un monument à la gloire de qqn; inaugurer, restaurer un monument; monument de bronze, de granit, de marbre. Guillaumin prend la parole (...). Il parle d'un (...) enfant de Cérilly, (...) mort à trente-cinq ans (...): le naturaliste Perron. Un petit monument sur la place rappelle son souvenir* (GIDE, *Journal*, 1909, p.285).

[8] *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle*, Tome onzième (Lot — Natalité), Gallimard, 1985.

Le *TLF* définit « monument » en le rapportant en premier lieu à l'idée d'ouvrage, qui implique que le monument soit une construction, elle résulte d'une action (d'un travail) qui a pour caractère de donner forme à une structure (complexité). Le monument est le produit d'un art et d'une intention dont résulte un agencement de parties, engendrant structure « pleine » et positive.

Cela oppose fermement les notions de trace et de monument : la trace n'est pas un ouvrage, elle n'est pas une œuvre, mais le dépôt d'une action, son creux et l'indice de son passage. La trace ne résulte pas d'une intention, puisqu'elle est l'effet d'abord insignifiant d'une action destinée à une autre fin que la forme ou le tracé qu'elle laisse. Elle est de l'ordre du résidu involontaire, et elle désigne d'abord surtout une absence (celui d'un passage). Lorsque le monument est constitué et institué, la trace est déposée et elle implique le processus qui peut la rendre signifiante (la rapporter à ses causes). Inversement, le monument est remarquable par la force de présence, qui résulte son caractère imposant. Le *TLF* multiplie les verbes de procès, comme « édifier » « dresser », « ériger ». Est monument ce qui s'édifie, s'érige et se dresse dans une verticalité imposante. L'œuvre qu'est le monument et son intention structurante possède une nette affinité avec deux formes : l'architecture et la sculpture. Les formes d'œuvres pour lesquelles la *présence* de la matière est la plus massive, d'une matérialité pleine, et qui dure (permanence, résistance) : bronze, granit, marbre. Là encore l'écart est grand avec la trace, dont la forme résulte d'une déformation, d'une rupture, d'une abrasion, d'un dépôt, toujours susceptible d'être effacé.

Par ailleurs, le monument *prend de la place*. L'intention monumentale entretient une relation avec l'espace dans le registre de la dimension : il importe que le monument puisse être de grande taille, pour produire l'effet attendu : la possibilité d'en imposer. Sa force est dans sa forme. Son élaboration secondaire (ornements, images, discours) résulte et renforce cette même intention de produire un effet, une forte impression. En lui, c'est l'espace qui fait sens, qui engendre. Il importe aussi que le monument découpe un espace**,** qui se voit ainsi consacré, selon l'affinité évidente avec l'ancienne séparation du sacré et du profane (la délimitation du *templum*). Il s'agit de consécration et de territoire. Il n'est pas indifférent que l'on puisse tourner autour du monument, y entrer (ou s'en voir l'entrée interdite), bref faire acte de commémoration : se rassembler autour du monument permet alors de fonder une unité communautaire, tout aussi bien que de la contester. Il va de soi que si l'on se rassemble autour d'une trace, ce n'est pas pour s'accorder sur un sens, mais au contraire pour former des hypothèses, des relevés d'indices, des faisceaux de présomptions. Il y a une évidente parenté entre la trace et la notion de problème.

Mais le caractère architectural du monument, s'il est une évidence, implique lui aussi des problèmes : il constitue d'abord une épreuve pour la systématisation des arts, quelque soit la notion englobante, notamment dans le cadre de la *mimèsis*. Même si l'aspect statuaire est moins nettement problématique, il implique, en tant que monument, un *discours* non verbal (essentiellement), qui ne répond pas seulement à l'ordre de la ressemblance mimétique, mais qui implique une autre forme de reconnaissance. Le monument ne trouve pas son essence dans les deux formes d'art avec lesquelles il entretient une relation privilégiée. Son essence réside dans ses intentions. Si la relation du monument avec la trace indique que le monument échappe à l'ordre du problème, sa fonction relègue les valeurs « esthétiques » éventuelles (la production de la valeur dans l'ordre esthétique) au rang de moyen. Il y a là, tout au moins, deux ordres de fins dont les rapports d'équilibre précaire risquent toujours d'entrer en conflit : l'intention commémorative peut effacer l'art, ou le caractère esthétique faire oublier la finalité monumentale.

La formulation de cette intention insiste sur la relation essentielle et particulière que le monument entretient avec le temps. Le *TLF* la formule comme la transmission à la postérité d'un souvenir. Le monument agit d'abord dans l'ordre de la mémoire. Le legs, la transmission porte sur un souvenir, une mémoire : la présence d'une absence. Le monument entend assurer la durée d'un présent, garantir la permanence d'une présence. Son objet est d'être en rapport (et peut-être de la fonder) avec une mémoire collective et patrimoniale. Pour cela, s'impose un dispositif complexe. Il s'agit d'organiser le souvenir futur à partir d'un souvenir présent qui demande préalablement une *reconnaissance*. L'importance, selon des critères variables, de quelque chose qui est reconnu comme digne d'être conservé. C'est par là que le monument retrouve ses liens avec l'évaluation d'une qualité. Le monument est le moyen de cette conservation. Il est donc dans un rapport qui n'est temporel qu'en apparence : il s'agit assurer la présence d'un passé, la permanence d'une absence. Il est une mémoire et le moyen d'un souvenir, la permanente visite d'une concrétion toujours au présent. En cela, il bloque le devenir (et il n'est pas sans rapports avec le ressentiment chez Nietzsche, qui est la visite permanente — toujours au présent — des traces, ni avec les passions tristes de Spinoza, qui exténuent notre puissance d'agit et d'être affecté)

L'édification résulte ainsi d'une première élaboration préalable, qui implique une évaluation et une « théorie » (une représentation tout au moins) implicite de l'histoire. Ce qui est conservé, ce qui doit l'être, c'est le souvenir d'une personne ou d'un événement. Cela présuppose une pensée de l'Histoire des hommes illustres (pas de monument des temps longs, des événements de la longue durée) et des événements fondateurs. Cette histoire est le contraire d'un devenir. Le monument s'articule à ces représentations, il les fonde peut-être (tout au moins il les renforce et les justifie). Il s'agit d'élire, parmi l'ensemble des hommes et des événements dont on veut qu'ils aient fait l'histoire d'une communauté, ceux qui sont jugés assez dignes et importants pour que l'on organise la permanence de leur mémoire afin qu'ils échappent à l'oubli et au temps, qu'ils soient conservés. Cela implique la possibilité d'affecter à certains objets une valeur spécifique, que cette reconnaissance d'une valeur soit faite par une communauté, et donc selon un ensemble de critères communautaires. Sous ce rapport, le monument implique un ensemble et toute une structure préalable. Il assure la transmission de ce qui est évalué, et (surtout) des critères qui structurent son élection et l'évaluation. Le monument entretient alors un rapport complexe avec ce dont il est le monument : il le représente comme personne et événement (il vaut pour lui), il est présent à sa place (comme ambassade et comme lieu). Mais il représente aussi les valeurs d'une communauté, ou d'une partie (puissante) de cette communauté. Il agit dans le présent : pour être un présent permanent. Cette mémoire est celle d'une postérité, dont le trait est d'être « publique » ou collective :

> Souvenir, renommée qui survit dans la mémoire collective des hommes, qui appartient à leur patrimoine. *Entrer dans, passer à la postérité. Le désir d'atteindre la postérité, poursuivit Dechartre, ne les troublait pas. Ne connaissant point le passé, ils ne concevaient point l'avenir, et leur rêve n'allait pas au delà de leur vie* (A. FRANCE, *Lys rouge*, 1894, p.136).

Ce qui est assuré, c'est la permanence de la communauté, son unité et les traits qui permettent son unification (consentie ou forcée) : le monument est une structure à grande échelle. Ce territoire, au sens que Deleuze donne au terme, implique la possibilité d'une fuite minoritaire. L'architecture monumentale entre dans un rapport conflictuel avec d'autres ensembles et d'autres systèmes de valeur et d'évaluation. On ne peut que noter dans les exemples choisis, empruntés à la correspondance de Claudel, la mention d'une participation pour le moins réticente de la « littérature » à la célébration monumentale (il s'agit de Rimbaud) :

> *On m'a demandé de faire partie du comité d'un monument pour Arthur Rimbaud. J'ai refusé. J'ai suffisamment de regrets d'avoir (...) collaboré à l'érection de l'imbécile chose dernièrement dédiée à la mémoire de Verlaine* (CLAUDEL, *Corresp.* [avec Gide], 1911, p.180).

La relation du monument à sa fonction annule ou problématise sa relation avec l'esthétique et avec l'art. Monument et trace forment aussi deux rapports distincts avec l'Histoire. Il y a une histoire, convoquée comme une pratique ayant trait à l'unité (l'unification) d'une communauté par une mémoire collective et qui s'organise en fonction de valeurs figées (selon une norme qui sert d'étalon expliquer). Il y a une histoire de la trace, qui implique la reconstitution des causes et des effets, qui implique tout un appareil archéologique, capable de retrouver la nature des actions et des forces[9].

Le *TLF* propose enfin un ensemble de traits et de valeurs secondaires qui ajoutent des éléments spécifiques : le monument aux morts, qui implique sa relation avec les victimes[10] Il indique aussi la permanence lexicale de valeurs anciennes, et qui entre dans une plus grand proximité avec la notion de trace : il s'agit de la relation avec la sépulture « Monument funéraire lié à un corps absent ». L'acception est donnée comme un « Déplacement analogique et vieux ».

> b) *Vx.* Sépulture. *Joseph l'enveloppa dans un blanc linceul (...). Et il le plaça dans son monument neuf.* Dans son sépulcre neuf (PÉGUY, *Myst. charité,* 1910, p.83).
> ◆*Monument funéraire* ou, absol., *monument.* Construction érigée sur une sépulture ou à la mémoire d'un mort dont le corps est absent. *Fabricant de monuments funéraires. On voit au bord du lac un monument funéraire en mémoire d'une Anglaise et de son mari qui se noyèrent il y a dix ans en se promenant sur le lac* (E. DE GUÉRIN, *Lettres,* 1846, p.500). *Un grand tombeau avec statues et bas-reliefs est érigé au baron Vassenaard, un marin célèbre qui mourut en battant les Anglais en 1665; ce lourd monument est signé Egger, 1667* (DU CAMP, *Hollande,* 1859, p.31):

Il s'agit aussi de l'idée de témoignage : « *P. anal.*, *vx.* Objet qui atteste l'existence, la réalité de quelque chose et qui peut servir de témoignage ». Les exemples relèvent de la langue, de la peinture, mais aussi des révolutions du globe :

> *La langue d'un peuple est le monument le plus important de son histoire* (MICHELET, *Hist. romaine,* t.1, 1831, p.26). *La peinture est, de tous les arts du moyen âge, celui dont les monuments sont les plus rares en France* (MÉRIMÉE, *Ét. arts Moy. Âge,* 1870, p.55). *Les montagnes sont des monuments des révolutions du globe* (LITTRÉ):

On parle aussi d'un « Monument curieux de l'esprit du temps », dont l'exemple est cette *Encyclopédie,* dont nous parlerons bientôt :

> *En partic.* Témoignage écrit qui atteste des événements ou des choses du passé. *Trois mois après son départ, on pouvait lire dans un journal la lettre suivante, premier monument de la campagne archéologique* (REYBAUD, *J. Paturot,* 1842, p.289). *Robert* [*drame de La Martelière*] *est un idéal du chef de la montagne, et j'engage mon lecteur à le relire comme un monument très-curieux de l'esprit du temps* (SAND, *Hist. vie,* t.1, 1855, p.192)

---

[9] Cela n'empêche nullement que l'on prenne la trace comme monument et le monument comme trace.

[10] *Monument aux morts.* Édifice élevé par une communauté à la mémoire d'un ensemble de personnes appartenant à celle-ci et qui ont été victimes de la guerre ou d'une catastrophe. *Le monument aux morts, en vrai bronze, où un soldat mourait debout, sans déranger un pli de sa capote, sans lâcher le drapeau qu'il maintenait sur son coeur* (VERCEL, *Cap. Conan,* 1934, p.250):
2. Au milieu des tombes, toujours joyeux, le poilu en granit du monument *aux morts,* attaque à la baïonnette. C'est un vieux camarade: une espèce de baromètre. Les jours de pluie, il est tout noir; (...) mais, au plein soleil, il devient bleu, l'animal: bleu-horizon, comme de juste; et son casque brille, poudré de verre pilé.
MARTIN DU G., *Vieille Fr.,* 1933, p.1019.

A partir de ces indications, il devient possible d'esquisser une archéologie de l'idée de monument, en remontant vers les représentations classiques telles qu'elles ont laissé leur *trace* dans ces ouvrages (qui sont des familles d'ouvrages) que sont les dictionnaires de Richelet, de l'Académie, de Furetière (continué jusqu'à Trévoux), et dans le texte atypique qu'est l'*Encyclopédie*, et qui sont tous des *témoignage* des dépôts sémantiques laissés par les puissances qui se sont tour à tour emparées des idées.

Le monument des dictionnaires classiques

La manière dont les dictionnaires classiques envisagent la définition de la notion de monument évite remarquablement de la rapporter (au moins immédiatement) à l'idée d'édifice et de construction, au profit de deux autres notations. La première permet au monument de se présenter comme une *marque* (Richelet, l'Académie), la seconde associe « monument » et *témoignage* (Furetière). Pour Richelet, le monument comme tel est ainsi défini : « *Monument.* Marque de souvenir. [En cette contrée le tems avoit effacé plusieurs monuments que les Poëtes ont célébrez, *Vau. Quin. l.* 3.] ». Ce qui est frappant dans cette définition, outre son laconisme, ce n'est pas la mention du souvenir, qui est attendue et pour laquelle Richelet renvoie simplement à « mémoire »[11], qui est défini comme « la puissance de l'âme qui conserve les choses qu'on a apprises », comme la partie de la rhétorique « qui consiste à faire souvenir des choses & des paroles d'un discours », ou comme souvenir[12]. Le monument est plus curieusement une « *marque* de souvenir », ce qui implique que l'on précise la valeur du définissant « marque » et que l'on tente de comprendre la relation entre cette marque et l'idée de mémoire. « Marque » est ainsi défini :

> Marque, *s. f.* Signes qui font reconnaître une chose, Signes extérieurs qui marquent la dignité d'une personne. Note pour reconnaître quelque chose. [Il quitta les marques de la Magistrature, *Ablancourt.* Faites-là une petite marque afin de reconnaître la chose.]

« Marque » est alors rapporté à un ensemble ou à un système de signes (pluriel), notion à laquelle Richelet semble conférer une valeur de communication non verbale :

> *Signe, s. m.* Action qui se fait de la main, des yeux, de la tête, ou du corps pour faire entendre quelque chose à une personne à cause de quelque sujet qui est arrivé inopinément. [Faire signe de l'œil, de la main ou de la tête. Faire signe à quelcun. *Voit. l.* 9.]
> *Signe.* Marque, ou témoignage. [Donner des signes de vie.]
> + * Le bon homme dit qu'il a encore quelquefois des *signes de santé.*
> *Dicit sese arrigere aliquande.*
> *Signe. Terme de Médecin.* C'est tout ce qui est présent à nos sens & découvre quelque chose de caché. Ainsi le symptôme est un *signe* de quelque maladie occulte. *Degori, termes de médecine.*
> […]

Ce système est lié à la reconnaissance[13] (« faire reconnaître »). C'est ce qui la garantit ou la permet. Il s'agit de rappeler une identité à la mémoire, à partir d'un signe (la marque) qui la

---

[11] *Souvenir, s. m.* Mémoire.
[…]
Se souvenant. C'est à dire, avoir mémoire, garder le souvenir, conserver le souvenir de quelque personne, ou de quelque chose.

[12] MEMOIRE, *s. f.* Ce mot n'a point de pluriel lorsqu'il signifie la puissance de l'âme qui conserve les choses qu'on a apprises. [Avoir bonne mémoire. Ma mémoire ne me trompe point. Sa mémoire est fort infidèle. La mémoire se perd quand on est vieux.]
Mémoire, s. f. Partie de Rhétorique, qui consiste à faire souvenir des choses & des paroles d'un discours.
Mémoire, s. f. Souvenir, ressouvenir. Le mot de *mémoire* en ce sens n'a point de pluriel. [Exemple. Je n'ai aucune mémoire de cela. La mémoire des riches périra avec eux, *Port-Roial.* J'ai perdu la mémoire de toutes ces choses, *Voi l* 25. J'ai trop d'obligation à Euripide pour ne pas prendre quelque soin de sa mémoire. *Racine.*]

[13] *Reconnoître, v. a. Je reconnoi. Je reconnoissois. J'ai reconnu. Je reconnus.* C'est remettre une personne dans son imagination, ou dans sa mémoire Reprendre la connoissance d'une chose, ou d'une personne dont l'idée s'étoit un peu effacée de notre souvenir. [Je crus reconnoître

distingue. Cette reconnaissance, au moyen de la marque, s'exprime surtout dans le registre des « Signes extérieurs qui marquent la dignité d'une personne ». La reconnaissance que permet la marque est moins celle d'une *identité* que d'une *qualité*. Elle participe du signe, d'un ensemble de signes, dont la fonction est de « faire reconnaître une chose ». Mais c'est une sémiologie particulière, puisqu'elle vise l'univoque et qu'elle garantit une distinction, une dignité :

> *Dignité, s. f.* Charge considérable qui fait beaucoup d'honneur dans le monde. [Monter aux dignitez. C'est une grande dignité.]
> * *Dignité.* Beauté, grandeur, éclat, noblesse de paroles, de sujet, de matière [La dignité des paroles. Avilir la dignité de son sujet. Soutenir la dignité de la matière par la grandeur des pensées & des expressions.]

La marque est aussi une trace : une tache, une empreinte : « *Marque.* Tache. [La marque y est encore.] », ou l'objet qui fait cette trace qui atteste la valeur :

> *Marque. Terme d'Orfévre, & de Potier d'Étaim.* Poinçon avec quoi on marque l'or, l'argent & l'étaim. Poinçon avec quoi on marque la monoie. [La marque se met dans la légende des monoies.]

La marque de souvenir (« Faites-là une petite marque afin de reconnaître la chose.] » est donc moins le moyen de rappeler à la mémoire, mais celui de *distinguer* une chose d'une autre. Ce rappel entre ainsi dans l'expression d'un ensemble de valeurs « sociales » liées à l'éclat d'une charge, à l'honneur, à des qualités de beauté, de grandeur, d'éclat, de noblesse. Ce sont ces valeurs qui justifient le souvenir et qui conditionnent l'effacement de *l'identité* sous l'indice de la charge, de la distinction. Si la marque est le moyen de retrouver quelque chose, d'organiser ses retrouvailles avec elle (on appose une marque pour favoriser le retour de la mémoire : marque page, nœud au mouchoir), cela implique une attention à la question de l'anamnèse plutôt qu'à celle de l'édifice/édification. Mais la marque implique une distinction préalable : la reconnaissance première de l'importance. Et, c'est de cela dont le monument est la marque : c'est le chemin qui conduit vers les retrouvailles avec la distinction, la dignité. La marque, au sens figuré indiqué par l'astérisque, est donnée comme « Considération, autorité, pouvoir, crédit, mérite. [C'est une personne de marque. *Abl. Ar. l.* 1. *c.* 7.] ». La marque est aussi la preuve d'une qualité, ce que Richelet nomme « témoignage », « attestation » :

> *Marque.* Sorte de preuve, de témoignage & d'enseigne. [Je suis devenu grand Théologien en peu de tems, & vous en allez voir des marques, *Pas. l. 1.* Vous lui direz pour *marque* de cela que ; &c.]

Socrate à sa tête chauve, *Ablancourt, Lucien, Tome 3.* Je l'ai reconnu à sa parole. *Scaron. Nouvelle* 4. Comme il fouillait son père à demi-mort, il le reconnut & fut reconnu par lui. *Ablancourt, Tacite, l. 3. c. 4.*]
Reconnoître. Considérer, juger, discerner. Bien voir, voir distinctement. [J'ai reconnu que vous l'aimiez. *Moliere.* Les ennemis dans la confusion ne pouvoient reconnoître notre nombre. *Sarasin, Prose.* Ils reconnurent aussi-tôt son artifice. *Ablancourt, Tac. Hist. l. 3. c.* 2.]
Reconnoître. Avoüer. [Il ne veut pas reconnoître que c'est la force de la grace qui opere. *Pascal, l.* 18. Je reconnoi mes crimes & mon péché est toûjours devant moi. *Port-Roial, Pseaumes.* Il reconnoit que tout ce qu'on lui demande est entre ses mains. *Patru, plaidoié* 5.]
Reconnoître. Ce mot se dit encore en quelques façons de parler aprochantes de celles-là. Ainsi on dit. [Ne reconnoître ni Juge ni Loi *Ablancourt, Tac. Hist. l. 1. c.* 4. Reconnoître pour Roi.]
Reconnoître. Ce mot en *Termes de Guerre* se dit des choses & des personnes, & il signifie, *aller, voir & observer les ennemis,* quelque place, quelque passage, ou quelque païs, afin de prendre aprés ses mesures sur ce qu'on aura reconnu. [Il envoia reconnoître l'ennemi. *Ablancourt.* Reconnoître un passage. *Ablancourt, Ar. l.* 5. Reconnoître la côte & les ports. *Ablancourt, Ar. l.* 7.]
Reconnoître. Etre reconnoissant d'une grace. Avoir de la gratitude de quelque faveur qu'on a reçüe. [Reconnoître les services de quelcun. *Ablancourt, Tacite, Hist. l. 1. c.* 7. Je ne trouve point de paroles pour reconnoître l'honneur que vous me faites. *Voit. l. 35.*]
Se reconnoître, v. r. Reprendre ses esprits. Faire réflexion sur soi afin de prendre les mesures nécessaires pour agir. [Il ne donna pas le tems aux ennemis de se reconnoître. *Ablancourt.* Dés qu'ils se furent reconnus, le dépit d'avoir sitôt lâché le pié les ramena à la charge. *Sarasin, Prose.*]
Se reconnoître, v. r. Se repentir, rentrer en soi même. Faire de sérieuses refléxions sur le déréglement de sa conduite. [Les Partisans & les gens de Cour ne se reconnoissent guere que sur la fin de leurs jours, & ils sont fort obligez à Dieu qui leur fait la grace de se reconnoître.]

Avec cette monumentalité qui est signe et marque, nous sommes en présence d'une sémiotique de la distinction (identifier, faire valoir, différentier) qui assure le relais du témoignage comme preuve, à la preuve seconde par la reconnaissance de la marque.

Les dictionnaires contemporains confirment ce trait. Dans l'Académie, on retrouve l'idée de marque :

> MONUMENT. s. m. Marque publique qu'on laisse à la postérité pour conserver la mémoire de quelque personne illustre, ou de quelque action célèbre. […] On dit, en parlant des ouvrages célèbres des grands auteurs, que *Ce sont des monuments plus durables que le marbre.*

Avec des éléments connus, dont le caractère public[14], l'idée de legs à la postérité[15], et la question de la mémoire, qui est la « Puissance, faculté par laquelle l'âme conserve le souvenir des choses » autant que « La réputation bonne ou mauvaise qui reste d'une personne après sa mort ». L'ensemble se rapporte là aussi à une personne illustre ou à une action célèbre. Mais tout cela ne dissipe pas la singularité de la notion de marque[16]. Si le monument est une marque, il est un signe qui, à la différence des autres marques, ne se pose pas sur ce dont il est le signe : c'est une trace sans support, une rayure dans le réel, coupée de ce qu'elle distingue. Le monument, ainsi compris, c'est un signe posé sur une absence. Il est donc en même temps la marque et son support. Sa « monumentalité » est seconde et auxiliaire. Elle assure la présence de l'absence. A ce titre elle est une représentation qui résulte de l'élaboration complexe de son référent absent. Elle se substitue à lui dans un rapport de glorification et d'occultation : elle n'est pas un discours, mais un ensemble coordonné d'effets spectaculaires et durables.

Cette présence forte associée à une absence masquée, Furetière l'envisage autrement. Il la pense en termes de *témoignage*. Ce qui manifeste un déplacement de perspective temporel : depuis le présent de l'avenir (l'attente) vers le présent du passé (la mémoire). Le monument c'est ce qui reste :

---

[14] C'est-à-dire ce qui est « Commun, qui appartient à tout un peuple, qui concerne tout un peuple ». ou bien « PUBLIC, signifie aussi, Qui est manifeste, qui est connu de tout le monde, qui est répandu parmi le peuple ».

[15] « Suite de ceux qui descendent d'une même origine. Toute la postérité d'Adam. Le péché d'Adam a passé dans toute sa postérité. La postérité d'Abraham. Il a laissé une nombreuse postérité. Il est mort sans laisser aucune postérité, sans laisser de postérité. La postérité féminine. La postérité masculine de Philippe de Valois a fini à Henri III.
POSTÉRITÉ, se dit aussi généralement De tous ceux qui viendront après ceux qui vivent. Écrire pour la postérité. Transmettre son nom à la postérité la plus reculée, jusqu'à la dernière postérité. Le jugement de la postérité est ordinairement plus favorable au mérite des grands hommes, que celui de leur siècle. La postérité en jugera. En appeler à la postérité. »

[16] MARQUE. s. f.
Emprainte ou autre figure qu'on fait sur quelque chose pour la reconnoistre, pour la discerner d'avec une autre. La marque de l'estain fin. la marque du papier. la marque du drap. la marque des chevaux d'un tel haras. la marque des moutons. faites mettre la marque sur vostre vaisselle. on a fait un traité, un parti de la marque du fer, de la marque des cuirs. il a declaré ne sçavoir signer & a fait sa marque.
Marque, L'instrument avec quoy l'on marque de la vaisselle, du drap ou quelque autre chose. Apportez la marque pour marquer cette vaisselle.
Marque, Trace, impression que laisse une chose sur un corps à l'endroit où elle a esté, où elle a passé. Il a eu la petite verole, il luy en reste des marques. il a esté blessé au front, la marque y est encore. le tonnerre, le feu a passé par là, en voilà les marques. ces cicatrices là sont des marques d'honneur, de glorieuses marques.
On dit prov. qu'Vne personne fait porter ses marques à quelqu'un, pour dire, qu'Il luy a donné quelque coup dont il est demeuré marqué.
Marque, sign. encore, Tache ou autre chose remarquable que l'homme, ou un autre animal apporte en naissant. Cet enfant a apporté cette marque du ventre de sa mere. ce chien a de belles marques. ce cheval a une marque sur le front.
Marque, Se dit aussi, d'Un ornement qui distingue un Magistrat d'un autre. Le mortier est la marque des Grands Presidents. les faisceaux & la hache estoient la marque du Consulat. c'est une marque d'honneur.
On appelle, Homme de marque, Un homme signalé par sa qualité ou par son mérite.
On appelle, Arbre de marque, Un arbre fruitier à haute tige.
Marque, Se dit aussi de ce qu'on employe pour faire souvenir de quelque chose. Cette épingle que j'ay sur ma manche est une marque pour me faire souvenir. quand je trouve quelque chose de beau dans un livre, j'y fais une marque.
Marque, Se dit aussi des jetons, des fiches & autres choses que l'on met au jeu au lieu d'argent, & qu'on fait valoir ce que l'on veut. J'ay perdu cent marques. ils joüoient gros jeu, les marques valoient une pistole.
Marque, signifie aussi, Preuve, tesmoignage. C'est une marque de prédestination. la marque des predestinez. je luy ay donné des marques de mon amitiéce sont des marques de vostre haine, des marques de grandeur. des marques de son ignorance, c'est une bonne marque. une tres-meschante marque. c'est une marque de bonté. une marque de cruauté.
Marque, veut dire aussi, Signe, présage. Le ciel rouge au soir, est une marque du beau temps.

> MONUMENT. *subst. masc.* Tesmoignage qui nous reste de quelque grande puissance ou grandeur des siècles passez. Les Pyramides d'Egypte, le Colisée, sont de beaux *monuments* de la grandeur, des Rois d'Egypte, de la République Romaine.
>
> MONUMENT, se dit encore des tesmoignages qui Nous restent dans les Histoires & chez les Auteurs des actions passées. Bien de grands bastiments sont péris, dont il nous reste encore quelques *monuments* dans les Livres. Les Auteurs ont laisse à la postérité d'éternels *monuments* de la gloire des grands hommes.

L'idée même de témoignage est comprise par Furetière comme une attestation, comme une garantie. Son champ d'application est d'abord judiciaire (c'est l'une des pentes générales de Furetière) et il apporte une preuve, celle de la vérité de quelque chose :

> TESMOIGNAGE**.** *s. m.* Attestation, relation d'une vérité. Faux *témoignage* ne diras : c'est un commandement du Decalogue. On est obligé en conscience de deposer, de rendre ***tesmoignage*** à la verité. St. Jean dit que Dieu est venu au monde pour rendre ***tesmoignage*** à la verité.

Il se rapporte évidemment à la fonction du témoin, dont la parole (l'écrit) a pour fonction d'établir un fait, de l'attester :

> **TESMOIGNAGE**, se dit aussi d'un passage d'un Auteur, ou autre personne notable, qui dit ou affirme avoir vû ou creu quelque chose. Le Predicateur a rapporté plusieurs *tesmoignages* des Peres pour prouver son texte. Les *tesmoignages* de Pline, d'Herodote, de Solin, sont suspects à beaucoup de gens.
>
> **TESMOIGNAGE**, se dit quelquefois d'une simple recommendation, ou asseurance. J'ay pris ce valet sur le ***tesmoignage*** que m'ont fait plusieurs honnestes gens de sa fidelité.

La notion peut sortir de son cadre juridique ou pratique pour entrer dans la sphère des signes ou des indices :

> **TESMOIGNAGE**, se dit aussi des indices, des preuves qu'on tire souvent des choses inanimées. Ce mari a donné de grands *tesmoignages* de son amour à sa femme. L'homme de bien est content du ***tesmoignage*** de sa conscience. Son bras estropié est un ***tesmoignage*** de sa valeur. Les pleurs sont des *tesmoignages* de son affliction. Ce sang respandu est un ***tesmoignage*** qu'il y a eu icy de la tuërie.

Rapportée à l'idée de monument, le témoignage est pris dans un double rapport de preuve et d'indice. Il est là aussi un substitut, la représentation indirecte d'un référent absent, puisqu'il est reçu comme un legs du passé : c'est « ce qui nous reste ». Il est un signe d'un référent particulier : « la grandeur ou la puissance des siècles passés ». Dans le registre du témoignage, on retrouve les tensions de la marque. La présence d'une absence : attester la puissance dans son effacement. Attester une qualité par un signe qui la représente, avec toujours la possibilité d'un divorce des signes et des qualités. Le monument est témoignage qui atteste et qui manifeste la puissance qu'il atteste.

La notion que Furetière privilégie entre cependant dans un autre registre que celui de la marque. Il développe tout un discours sur le reliquat, le fragment, le résidu, la ruine. Cela semble être le prix du caractère architectural de la monumentalité. Il ne faut pas y voir un signe de la vanité de la puissance, mais de la vanité de la permanence de la puissance. Cette posture n'est pas seulement morale, mais aussi « philosophique » et littéraire. Presque aucun référent « moderne » n'est convoqué comme monument, il en va de la lecture du monument au passé, dans l'abolition de l'objet qu'il atteste. Il y a donc deux manières d'envisager la monumentalité, qui sont prises toutes deux dans le jeu de la présence et de l'absence. Cette situation permet de donner un sens fort à une autre des particularités du discours lexicographique de l'âge classique, dont la manière dont la définition que propose Richelet est

construite constitue l'indice : l'affinité particulière entre les idées de monument et de tombeau.

Le Monument comme tombeau.

La première définition (chronologiquement) de « monument » que propose la lexicographie proprement française, est celle de Richelet (1680). Cela ne lui confère pas de valeur privilégiée, puisque cette priorité est purement factuelle. Cette définition présente cependant un aspect spécifique, que nous avons d'abord écarté, mais qui semble être plus qu'une simple curiosité, que nous voulons tenir pour exemplaire. Elle s'ouvre sur un trait oblique, qui semble reléguer la définition du mot (le dépliage du sens) au profit d'une acception (d'un emploi) particulier : « Ce mot pour dire tombeau est poétique ou de la prose sublime ». Richelet nous fait entrer dans l'idée de monument par une figure, un trope. La forme que Richelet impose à notre attention est celle d'une synecdoque, d'une substitution de mot par laquelle le mot « monument » se substitue au mot « tombeau ». Cette utilisation de « monument » pour dire « tombeau » se laisse comprendre, en première analyse, comme une synecdoque du genre pour l'espèce. Cet emploi particulier porte des indications qui ne sont pas d'abord d'ordre sémantique (elles ne changent rien à la dénotation), mais qui reposent sur des valeurs secondes, ajoutées (connotations), qui permettent de conférer au discours le supplément qui le fait accéder à un statut « noble » : celui du « discours poétique » ou celui de la « prose sublime ». Cette possibilité d'emploi assure au moins la relation du mot avec une poétique, et avec une poétique particulièrement valorisée :

> *Terme de Rhétorique.* C'est le style le plus élevé, le style le plus haut, le plus pompeux & le plus vif. [Longin a écrit un traité *du sublime,* & Boileau Dépreaux est le premier qui l'a traduit de Grec en François.]

L'équivalence « monument »/« tombeau » est obtenue à un certain nombre de conditions, qui renvoient à l'idée d'une langue poétique, dont le caractère n'est pas un effet de composition mais de choix des mots : d'un lexique poétique dont l'emploi est le signe et la marque d'un registre expressif qui place « monument » dans la sphère d'une théorie des genres et surtout des styles. Cette poétique des registres permet un dédoublement de la valeur des signes : elle impose une codification seconde qui s'ajoute au code premier, celui de la langue : signe au second degré. Cette valorisation installe l'idée de monument dans une situation tout à fait opposée à celle que permet de signaler les exemples tirés de Claudel. Le monument (le mot) possède une valeur poétique ou sublime, à condition de comprendre cette valorisation dans l'idée d'un prestige de l'ornement, ce dont s'est coupé la « littérarité » contemporaine.

De cette valeur seconde, portant sur le registre, il n'est peut-être pas interdit de passer aux choses et de lire dans ce qui nous semble une inversion deux éléments spécifiques. Le premier résidant dans l'expression indirecte d'une affinité entre la « littérature » et la monumentalité. Le second, par le moyen de cette ouverture détournée, offrant la possibilité d'envisager que le tombeau (que quelque chose du tombeau) forme un monument privilégié, voire que l'idée même de monument participe de celle de tombeau et que la substitution repose sur la perception (ou constitue un aveu) d'un trait essentiel de la monumentalité classique.

> MONUMENT, *s. m.* Ce mot pour dire *tombeau* est poétique, ou de la prose sublime. [Ce sera pour les figures de pierre qui feront votre *monument, Voit. Poë.* Nous devons servir de pâture aux vers du *monument, Mai. Poës.*]

Cette acception connaît d'autres occurrences dans le *Dictionnaire françois*. Dans HURLEMENT, par un exemple de Scarron :

> Avec *hurlements* & cris Cephale mit son épouse Procris dans le monument, *Scaron, Poës.*

Dans PATURE, par le même exemple que dans MONUMENT :

> PÂTURE, PASTURE
> *Pâture, pasture, s. f.* L'un & l'autre s'écrit mais on prononce *pâture.* C'est à dire, la nourriture qu'on donne aux bêtes ; mais ce mot de *pâture* est peu usité au propre.
> * C'est une nécessité de servir de *pâture* aux vers du monument. *Mai. poës.*]

Et elle est bien décrite par les autres dictionnaires contemporains. Dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, « monument » « se prend aussi pour tombeau ; mais en ce sens il n'a guère d'usage dans le discours ordinaire. Superbe monument. Beau monument ». Chez Furetière « MONUMENT, signifie encore le tombeau, & particulièrement *en Poésie.* Le corps du Sauveur fut mis dans un *monument* tout neuf. Tous les anciens conquérants sont dans le *monument* ». Avec quelques variations d'un ouvrage à l'autre, le mot lui-même fonctionne comme son référent, en portant une valeur d'indice ou de marquage de dignité, qui découpe la langue en « ordinaire » et en poétique/sublime.

Ce marquage est aussi lié à la tension qui se fait jour au sein même de l'idée de monument entre une exaltation et une occultation, ce qui contribue à justifier la relation privilégiée du monument avec le tombeau. Au fond du tombeau, et peut-être du monument, se trouve la mort, la disparition. Le tombeau comme monument résulte de deux opérations constitutives : il signale et indique le mort et la mort, et il opère une substitution, il remplace la mort par un signe monumental. C'est la représentation la plus forte de la mort. En même temps, c'est une dissimulation par substitution d'un mot à l'autre, d'une chose à l'autre. La première substitution s'opère au niveau de « tombeau » et de ses valeurs « figurées ». « Tombeau » possède les sens figurés bien connus qu'indiquent tous les dictionnaires classiques.

Richelet :

> * *Tombeau.* Ce mot au figuré est plus de la poésie que de la prose, & il signifie *perte, fin, destruction.*
> [* Sous toi l'impiété trouvera son *tombeau. Mai. Poës.*]
> * *Tombeau.* Mort. Fin.
> [Amour en soit loüé je ne veux un *tombeau*
> Plus heureux, ni plus beau. *Mal. Poës. l.* 5.

Académie :

> On dit poétiquement, L'horreur du tombeau, la nuit du tombeau. Et fig. Jusqu'au tombeau, pour dire, Jusqu'à la mort, Fidèle jusqu'au tombeau.
> On dit aussi fig. Mettre au tombeau, mener au tombeau, pour dire, Causer la mort. Ce déplaisir l'a mis au tombeau. cette maladie le mènera au tombeau. Et on dit, qu'Vn Médecin a tiré une personne du tombeau, pour dire, qu'Il luy a sauvé la vie.

Furetière

> TOMBEAU, se dit figurément en Morale, de la mort. Cette amitié doit durer jusqu'au *tombeau,* elle est trop bien cimentée.
> On dit poétiquement, la nuit du *tombeau,* les horreurs du *tombeau,* pour dire, de la mort. On dit aussi, Fouiller dans les *tombeaux,* violer les *tombeaux,* pour dire, Escrire, invectiver contre un mort, troubler son repos, faire injure à sa mémoire.

C'est le signe de la mort de la fin, de la disparition. Les valeurs « figurées » de tombeau renvoient unanimement à l'expression de la mort. Elles valent pour la mort. Mais il se produit une troisième substitution, qui s'ajoute à celle de « monument » pour « tombeau », et à celle de « tombeau » pour « mort », celle qui fait que le monument-tombeau vient à la place de la mort, au sens où il en indique le lieu et où il se substitue à elle comme une représentation se substitue à son référent pour le signifier, mais aussi au sens où il le transfigure et le masque, voire où il remplace entièrement son « signifié » : le corps mort que doit contenir le sépulcre.

Dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, le sépulcre est donné comme « Tombeau**,** monument, lieu particulier destiné pour y mettre un corps mort ». Le tombeau comme « Sépulcre, monument élevé à la mémoire d'un mort dans l'endroit où il est inhumé, où il est enterré ». Furetière l'indique, le tombeau est signe de magnificence et de transfiguration :

> TOMBEAU. *s. m.* Lieu magnifique ou enrichi, qui marque qu'on y a enterré quelque personne de considération.
> SEPULCRE. *s. m.* Tombeau, monument, lieu destine à enterrer les corps des deffunts. Les Pyramides étoient basties pour servir de *sepulcres* aux Rois d'Egypte.

Ce que dit aussi la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, dans SEPULCRE et TOMBEAU :

> TOMBEAU. s.m. : Tombeau magnifique, superbe tombeau. les tombeaux des Rois. élever un tombeau
> SEPULCRE. s.m.
> Tombeau, monument, lieu particulier destiné pour y mettre un corps mort. Sepulcre souterrain, sepulcre orné d'architecture, sepulcre magnifique, sepulcre taillé dans le roc. bastir, creuser un sepulcre.

Mais ce monument-tombeau est aussi un *cénotaphe*, un « vain tombeau », comme chez Furetière :

> On appelle un *vain tombeau,* ou *cenotaphe,* un **monumen**t eslevé à la gloire d'un mort, quoy que son corps n'y ait pas été enterré.
>
> CENOTAPHE**.** *s. m.* Vain tombeau, **monumen**t dressé à la gloire de quelque mort illustre, dont on n'a pû trouver le corps aprés une bataille, ou un naufrage, pour l'y pouvoir inhumer.
>
> VAIN, VAINE**.** *adj.*
> Un *vain* tombeau, c'est un **monumen**t dressé à la mémoire de quelqu'un avec quelque éloge, ou une épitaphe, encore que son corps n'y soit pas enfermé.

Il en va alors tout autrement que pour la relation, déjà complexe, entre ce qui indique et ce qui dissimule. Dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, il est noté que « Parmi les anciens on appelloit, Vain tombeau, Le tombeau qu'on élevait à un homme dont on n'avoit point le corps ». On peut isoler de cette situation une structure exemplaire, qui inverse la relation avec l'idée de trace : le tombeau/monument est le moyen de l'oubli, explique Furetière,

> TOMBEAU, se dit aussi des choses qui font perdre la mémoire d'un autre objet, & qui, pour ainsi dire, l'ensevelissent. L'absence est le *tombeau* de l'amour. On dit du vin,
> *Tombeau* de la mélancolie,
> Je te boiray jusqu'à la lie.
> On intitule un Recueil de contes, *Tombeau* de la mélancolie.

Ce que développe ainsi l'édition de 1743 du Trévoux :

Tombeau, se dit aussi des choses qui font perdre la mémoire d'un autre objet, qui en sont la fin, la destruction, & qui pour ainsi dire, l'ensevelissent. **L'Ordonnance de 1556. tira du *tombeau* l'autorité paternelle ensevelie sous les vices, & les débordemens du siècle. Le Mai. *Tumulus, oblivio, abolitio.* On envisage d'ordinaire le mariage comme le *tombeau* des soupirs & des petits soins. S. Évr.**
L'absence est le *tombeau* de l'amour.

Le Ciel n'a pas fait l'Hymenée,
P*our être, comme on dit, le* tombeau *de l'Amour.*
Vill.

On a dit du vin :

Tombeau *de la mélancholie,*
Je te boirai jusqu'à la lie.

On intitule un Recueil de contes, *Tombeau* de la mélancholie. *Tumulus melancholiae, &c.* Il y a aussi quelques Livres qui ont pour titre, *Tombeau* des Controverses. Le *tombeau* de l'impiété. On dit d'un mauvais Livre, qu'il est le *tombeau* du sens commun.

L'*Encyclopédie*, sous la plume du Chevalier de Jaucourt, donne les mêmes leçons[17]. Ces remarques nous permettent de proposer l'idée suivante. L'interdit qui entoure le tombeau, et peut-être le monument, réside dans leur sacralité (ce qui explique le transfert laïque dont il a déjà été question dans l'une des journées précédentes), comme le dit l'Académie : « On dit, que *Les tombeaux sont sacrés*, pour dire, qu'Il faut respecter le lieu où les morts sont enterrés ». Mais il réside aussi dans l'intention d'y *chercher des traces*, de retrouver dans le tombeau le corps, le mort (la mort), et de rendre le signe à sa relation signifiante. De rendre le monument à son histoire, de chercher la vie après la mort, au risque de « noircir la mémoire » : « On dit figurément, *Fouiller dans le tombeau de quelqu'un*, pour dire, Rechercher sa vie après sa mort, pour noircir sa mémoire ».

*

La prise en compte du corpus lexicographique de l'âge classique (Richelet, Furetière, *Dictionnaire de l'Académie*, Trévoux) peut permettre d'enrichir la réflexion sur les motifs qui sous-tendent les investissements imaginaires et spéculatifs des notions de trace et de monument. Il apparaît ainsi que, lorsqu'il s'agit de monument, les dictionnaires classiques ne font pas porter l'accent sur les composantes « modernes » de l'idée, qui présentent l'articulation de deux ordres de valeurs lexicales fondés sur la notion « propre » et centrale d'ouvrage ou d'édifice. La manière dont les dictionnaires classiques envisagent la définition de la notion de monument évite remarquablement de la rapporter à l'idée d'édifice ou de construction, au profit de deux autres notations. La première permet au monument de se présenter comme une *marque*, (Richelet, l'Académie), la seconde associe « monument » et témoignage (Furetière, Trévoux). La notion de marque est liée à une pensée de la *reconnaissance*, qui s'exprime dans le registre des « Signes extérieurs qui marquent la dignité d'une personne ». La reconnaissance que permet la marque est moins celle d'une identité que

---

[17] **VESTIGES, TRACES.** (*Synon.*) Les *vestiges* sont les restes de ce qui a été dans un lieu ; les *traces* sont des marques de ce qui y a passé. On connoît les *vestiges* ; on suit les *traces.* On voit les *vestiges* d'un vieux château : on remarque les *traces* d'un cerf ou d'un sanglier.
MONUMENT, s. m. (*Arts*) on appelle *monument,* tout ouvrage d'Architecture & de Sculpture, fait pour conserver la mémoire des hommes illustres, ou des grands événements, comme un mausolée, une pyramide, un arc de triomphe, & autres semblables.
Les premiers monuments que les hommes aient érigés, n'étoient autre chose que des pierres entassées, tantôt dans une campagne, pour conserver le souvenir d'une victoire, tantôt sur une sépulture pour honorer un particulier. Ensuite l'industrie a ajouté insensiblement à ces constructions grossières, & l'ouvrier est enfin parvenu quelquefois à se rendre lui-même plus illustre par la beauté de son ouvrage, que le fait ou la personne dont il travaillait à célébrer la mémoire. La ville d'Athènes étoit si féconde en *monuments* historiques, que par-tout où l'on passait, dit Cicéron, on marchait sur l'histoire ; mais toutes ces choses ont péri ; quelque nombreux & quelque somptueux que soient les *monuments* élevés par la main des hommes, ils n'ont pas plus de privilège que les villes entières, qui se convertissent en ruines & en solitudes. C'est pourquoi il n'y eut jamais de *monument* dont la magnificence ait égalé celle du tombeau de Thémistocle, en l'honneur de qui on dit, que toute la Grèce seroit son *monument.* (*D. J.*)
MONUMENT, s. m. (*Architect.*) ce mot signifie en particulier un tombeau, *quia monet mentem. Voyez* **TOMBEAU.** Je me contenterai de donner en passant l'interprétation de quelques abréviations qu'on voit souvent gravées sur les *monument ;* telles sont les suivantes. […] Mais il seroit inutile ici de multiplier les exemples de cette espèce, parce qu'on ne manque pas d'ouvrages d'antiquaires auxquels on peut recourir pour l'intelligence de toutes les abréviations qu'on trouve sur les *monuments* antiques. (*D. J.*).

d'une qualité. Elle participe d'un ensemble de signes dont la fonction est de « faire reconnaître une chose », selon une sémiologie qui vise l'univoque et qui garantit une distinction. La marque de souvenir est donc le moyen de rappeler à la mémoire, à condition que ce rappel participe de l'expression d'un ensemble de valeurs qui sont « sociales » et qui se trouvent liées à l'éclat que confère une charge. Ce sont ces valeurs qui justifient le souvenir mais aussi qui légitiment l'effacement de l'identité sous l'indice.

La singularité de la notion de marque, lorsqu'il s'agit de monument, est celle d'un signe qui ne peut se poser sur ce dont il est le signe, c'est alors une trace sans support, coupée de ce qu'elle distingue. Mais le monument est plus qu'un signe posé sur une absence : il est en même temps la marque et son support : sa « monumentalité », seconde et auxiliaire, assure la présence de l'absence. A ce titre, elle est une représentation qui résulte de l'élaboration complexe de son référent absent. Elle se substitue à lui dans un rapport de glorification et d'occultation : elle n'est pas un discours, mais un ensemble coordonné d'effets spectaculaires et durables. Toutes choses qui renvoient à la notation donnée comme première par Richelet : le *Dictionnaire françois* nous fait entrer dans l'idée de monument par la figure selon laquelle le mot « monument » peut se substituer au mot « tombeau ». Dans cette remarque, portant sur les choix de registre expressif, il n'est pas interdit de lire deux éléments spécifiques. Le premier consiste dans l'expression indirecte d'une affinité entre « littérature » et monumentalité (ce que refusent les valeurs modernes). Le second offre la possibilité d'envisager que le tombeau forme un monument privilégié, voire que l'idée même de monument participe essentiellement de celle de tombeau et que cette participation constitue l'aveu d'un trait essentiel de la monumentalité classique, au sens où le tombeau montre ce qu'il dissimule et dissimule ce qu'il montre. Le tombeau/monument vient à la place de ce qu'il marque, non au sens où il en indiquerait le lieu et où il se substituerait à lui comme une représentation se substitue à son référent pour le signifier, mais au sens ou il construit ce dont il est le référent, au prix de l'ensevelissement de la relation sémantique qui le lie à la personne-événement sensée le justifier. On se trouve alors en présence de deux postures. Celle qui consiste à comprendre un monument, ce serait alors chercher à reconstituer le sens dont il est le tombeau. Mais aussi, il peut s'agir de comprendre l'affinité du monument avec l'art en général, et la littérature en particulier. Il ne s'agit pas seulement de faire la place que l'on doit au prestige réel, et pour nous difficile à admettre, des formes diverses de l'éloge, et particulièrement de celle que l'on nomme « tombeau »[18]. Mais il peut s'agir aussi de comprendre la manière particulière qui fait que le monument annule son référent et son signifié comme l'indice d'une autonomie de l'œuvre, bref d'une esthétique et d'une « littérature », au sens moderne de ces termes.

Jean-Luc Martine
Université de Bourgogne

[18] Voir le n° 29 de *La Licorne, Le Tombeau poétique en France*.